

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU' :

une **assemblée de consultation publique** relative aux modifications apportées au schéma d'aménagement par le projet de **règlement numéro 469.13-2019** aura lieu le **mardi 24 septembre 2024 à 19 h 00** à la salle du Conseil de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière, à Joliette.

En conformité des dispositions de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité régionale de comté de Joliette publie le présent résumé du projet de règlement numéro 469.13-2019 relatif à la modification au schéma d'aménagement adopté par résolution lors de la séance du Conseil tenue le 16 juillet 2024.

RÉSUMÉ : Le **règlement numéro 469.13-2019** a pour but de changer des affectations dans la Municipalité de Saint-Thomas. Ces changements consistent à ce qu'une partie des lots 4 780 900 et 4 780 903 soient affectés industriels catégorie 3 plutôt qu'agricole et protection catégorie 2 afin d'aménager une nouvelle cellule au lieu d'enfouissement technique. De façon plus précise, la Municipalité de Saint-Thomas devra modifier sa réglementation d'urbanisme, notamment son plan d'urbanisme et son règlement de zonage, afin que celle-ci prenne en considération les changements d'affectations visés. Toute autre modification réglementaire pour assurer la concordance devra également être effectuée.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité faisant partie du territoire de la MRC de Joliette et à la MRC, au 632, rue De Lanaudière, à Joliette.

Donné à Joliette ce 23^e jour d'août deux mille vingt-quatre.

Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière
